



JL/CJ

DG 2026/073

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant délégation de fonction et de signature à Madame Frédérique COISY,
Adjointe au Maire, déléguée aux Solidarités, l'Action Sociale, le Handicap, l'Insertion et le
Centre Communal d'Action Sociale**

Nous, Brice LAURET, Maire de la Commune de Faches-Thumesnil ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu la délibération DEL N°2026/022 du Conseil municipal du Samedi 28 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération DEL N°2026/023 du Conseil municipal du Samedi 28 mars 2026 constatant l'élection de Madame Frédérique COISY, en qualité de 8ème adjointe au Maire ;

Considérant les préconisations de la Préfecture du Nord dans le courrier du 16 juin 2026, réceptionné en nos services le 19 juin 2026, invitant à une définition des délégations

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté du Maire DG2026/045 du 29 avril 2026 est abrogé.

ARTICLE 2 : Madame Frédérique COISY, Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- toutes les missions relatives aux solidarités ;
- les relations avec les centres sociaux ;
- les demandes d'aides sociales ;
- les relations avec les associations travaillant la question du handicap ;
- la supervision des actions sociales et intergénérationnelles ;
- la coordination entre le Centre communal d'action sociale et la ville ;
- la coordination entre le Centre communal d'action sociale, la ville et les Centres sociaux.

ARTICLE 3 : Madame Frédérique COISY, Adjointe au Maire, a délégation de signature pour les actes administratifs concernant sa délégation définie à l'article 2.

ARTICLE 4 : Madame Frédérique COISY percevra les indemnités allouées aux adjoints au Maire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit aux registres des actes de la Ville, publié et affiché. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, et, au Centre des finances publiques - service de gestion comptable de Villeneuve-d'Ascq.

Fait à Faches-Thumesnil, le 08 JUIL. 2026

Le Maire,


Brice LAURET